

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00016

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - 2016

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 119

Délibération affichée le : 16 FEV. 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,
Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX,
Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, Mme Patricia CORTEY,
Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,
Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160105-D20160001610-DE

Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Bernard FAUVEL,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Paul CORRIERAS, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Roland GOUJON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Joelle RICARD, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance : M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016
RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE - 2016

Le rapport Développement Durable 2016 fait l'objet d'un dossier détaillé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **prend acte du rapport Développement Durable 2016.**

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE 2016



ÉDITO



Notre Agglomération a démontré, tout au long de l'année 2015, sa capacité à inscrire concrètement la dimension développement durable dans l'ensemble de ses politiques comme vous allez le découvrir dans les pages de ce rapport annuel.

Comme je vous l'annonçais l'an dernier, Saint-Etienne Métropole a développé un grand programme d'actions TEPOS (Territoire à Energie Positive) que nous portons en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional du Pilat.

Grâce à ce programme, nous nous sommes affirmés plus que jamais comme un territoire en pointe en matière d'environnement et de développement durable.

Ainsi, le 9 septembre 2015 à Paris, Sylvie FAYOLLE, Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole en charge du développement durable, a signé une convention d'engagement avec l'État dans le cadre du programme national "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), avec à la clé une aide de l'Etat de 2 millions d'euros.

La qualité des actions menées sur notre territoire a d'ailleurs été saluée par la Ministre en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène ROYAL, lors de sa visite du stade Geoffroy-Guichard le 10 octobre dernier, visite au cours de laquelle la Ministre annonçait notre labellisation « Villes respirables en 5 ans » avec à la clé un financement d'1 million d'euros.

Cette légitimité renforcée dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques nous a incité à participer à l'Exposition Solutions COP21 au Grand Palais organisée dans le cadre de la Conférence Mondiale sur le Climat à Paris en décembre dernier. Durant cette manifestation, nous avons pu ainsi présenter aux 42 000 visiteurs, en partenariat avec des entreprises de notre territoire, le fruit de notre expérience et la diversité des projets que nous développons.

Dernièrement, nous avons été lauréat de l'appel à projets « démonstrateurs industriels pour la ville durable » parmi 11 candidats retenus à l'échelle nationale, à travers le projet « Digital Saint-Etienne ».

De plus, le timbre officiel de la COP 21, symbole de l'engagement de la France en faveur du climat et édité à 1 million d'exemplaires, a été créé ici à Saint-Etienne, par Noémie AUZET, étudiante de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne (ESADSE), à l'issue d'un concours organisé par La Poste.

2015 fut sans conteste une année importante de reconnaissance nationale de nos politiques volontaristes en matière de transition énergétique.

Mais au-delà de ces marques de reconnaissance et de validation de notre implication dans le domaine du développement durable, vous trouverez dans ce rapport annuel le reflet détaillé, expliqué, chiffré, des actions portées par Saint-Étienne Métropole, des actions concrètes.

Parce que nous avons fait le choix d'agir sur le terrain au plus près de nos concitoyens, des actions ciblées sont notamment mises en œuvre auprès des plus jeunes, à travers les séjours pédagogiques de sensibilisation au développement durable, à travers les animations en milieu scolaire.

Des actions ciblées également auprès de nos habitants, à travers les transports (développement et rénovation de notre réseau de transports urbains, renforcement du nombre de stations Vélivert, offre d'auto-partage), à travers l'habitat et le logement (réhabilitation des logements sociaux, lutte contre la précarité énergétique dans les logements).

Pour chaque politique publique nous avons détaillé chaque action afin de vous permettre de mieux appréhender les effets réels de nos réalisations.

Ce document est le reflet le plus exact possible de notre engagement dans les domaines de la protection de l'environnement. Je vous encourage donc à en prendre connaissance et souhaite qu'il devienne pour vous un outil de réflexion et de suivi de l'ensemble de notre politique de développement durable.

Nous n'avons pas d'autre choix que de modifier profondément et durablement nos pratiques si nous voulons construire un avenir meilleur, pour nous et surtout les générations futures, car, comme l'a écrit Antoine de Saint-Exupéry : "Nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, mais l'empruntons à nos enfants."

Gaël PERDRIAU

Président de Saint-Étienne Métropole

COMMENT LIRE LES FICHES ?

TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS

Pictogrammes indiquant les enjeux de développement durable auxquels répond la politique publique.



**LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**



**PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES**



**COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ**



**BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION**



**CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE**

→ Présentation des actions mises en œuvre en 2015 dans le cadre de la politique publique selon sa contribution aux enjeux de développement durable.
Une même action peut répondre à différents enjeux.
Une politique publique ne dispose pas toujours d'actions répondant aux 5 enjeux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

→ Des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque politique publique. Ils permettent d'avoir des éléments chiffrés quant aux résultats des actions mises en œuvre et représentent une aide au pilotage de la politique publique en matière de développement durable.

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

→ La présentation d'éléments budgétaires apporte un éclairage sur l'adéquation entre les objectifs de développement durable et les moyens alloués à la mise en œuvre des actions.

PERSPECTIVES 2016

PAR LE(A) VICE-
PRÉSIDENT(E)

Photo

Un bilan des actions réalisées et les pistes d'amélioration envisagées est présenté par le(a) Vice-Président(e) en charge de la politique publique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Le développement économique du territoire se fait dans le respect du développement durable grâce à la prise en compte de ses grands principes dans le **schéma d'accueil des entreprises** : éviter l'étalement urbain en privilégiant la résorption de friches et l'implantation sur des tènements existants...

Des cahiers de prescriptions architecturales et paysagères (CPAUE) orientent les projets et développent des préconisations pour un aménagement durable. Ainsi, le projet de **Zone d'Activité de Cellieu** est conçu suite à une analyse environnementale de l'urbanisme et des caractéristiques durables à préserver et/ou à développer sur le site. Des préconisations ont été données sur ces différents volets : approche paysagère globale (meilleure intégration dans un paysage semi agricole, pré-verdissement des lots et continuité paysagère entre les lots etc.), gestion des eaux pluviales, approche énergétique et qualité architecturale (utilisation de matériaux renouvelables, végétalisation des parois etc.).

Le **projet de la « Briqueterie »** (création d'une Zone Artisanale et d'une déchèterie) à Lorette a lui aussi fait l'objet d'un CPAUE en avril 2015.

La politique **d'accompagnement des entreprises pour favoriser les économies d'énergies dans les procédés industriels** a été maintenue. Quatre entreprises situées sur le territoire de l'agglomération ont bénéficié des éco-investissements dans la réalisation de divers travaux (système de compactage broyeur éco-carburant, solution de chauffage innovante avec récupérateur de chaleur...).

En matière de développement touristique, l'Office de Tourisme a fait l'acquisition d'un **véhicule électrique** pour la promotion et la livraison dans les communes, et son enseigne fonctionne désormais aux LED permettant ainsi de faire des économies d'énergie.



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

Afin de limiter l'étalement urbain sans compromettre le développement économique, Saint-Étienne Métropole accompagne le développement du groupe STEF, pour qu'il développe ses activités sur les **anciens tènements Mavilor/Proplan à Lorette**. Ce projet de reconversion de friche industrielle permettra la construction d'une nouvelle plateforme logistique créant plus de 200 emplois. Pour cela, le site fera l'objet d'une **dépollution in situ** par traitement bactériologique.

En ce qui concerne le développement du tourisme sur le territoire, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) a fait des efforts pour améliorer l'accueil des visiteurs et pour les **sensibiliser aux richesses naturelles**.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

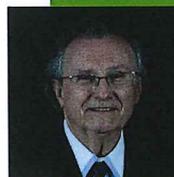
4

projets éco investissements aidés :
La lance Verte (Saint-Étienne),
Groupe Hors-Piste (Genilac),
SCAELEC, SERMACO
(La Ricamarie)

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

32 000€

POUR LE DISPOSITIF
ÉCO-INVESTISSEMENT



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN
CHARGE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
GEORGES ZIEGLER

« Nous allons travailler sur la formalisation d'un cahier de prescription architecturale et paysagère pour l'aménagement d'une future ZA sur Génilac. Nous envisageons également de décliner cet exemple en mettant en œuvre des cahiers de prescriptions sur l'ensemble des nouveaux projets d'aménagement économique. Par ailleurs, de nouvelles aides seront mises en place en 2016 dans le cadre de fonds TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour renforcer notre fonds éco-investissement. »

SERVICE EMPLOI INSERTION



Journée des acteurs de l'insertion et de l'emploi du 5 novembre 2015

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

Saint-Étienne Métropole mobilise l'ensemble des dispositifs qu'elle porte ou anime, tels le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF) Loire Sud, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou la Politique de la Ville, pour accompagner les demandeur.se.s d'emploi vers une **insertion durable sur le marché du travail**, et particulièrement les personnes les plus en difficulté. Pour cela, 16 référent(e)s de parcours du PLIE assurent l'accompagnement de 1200 personnes sur l'ensemble de leurs problématiques sociales et professionnelles. Par ailleurs, Saint-Étienne Métropole accompagne les entreprises dans leurs politiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et de Ressources Humaines.

Afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté, le CTEF Loire Sud et le PLIE financent de manière conjointe l'encadrement des postes en **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et la formation des salariés en insertion**. Par exemple, l'offre de formation « Savoirs de Base » pour les demandeur.se.s d'emploi sans qualification a été renforcée grâce à la mutualisation des moyens mis en place par la Région Rhône-Alpes (via le CTEF) et le PLIE. Cette formation a été dispensée à 60 personnes.

De plus, le CTEF Loire Sud a financé trois sessions de formation « **Gestion et valorisation des déchets** ». Ces formations ont été dispensées par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Montravail et ont pu bénéficier à 30 personnes. L'objectif est de mettre en place un titre homologué (Certification de Qualité Professionnelle) pour une nouvelle offre de formation pouvant bénéficier à des personnes sans qualification sur le territoire.

Un **plan d'actions sur la transition écologique et énergétique** sur le territoire Loire sud a été conduit par la Maison de l'Emploi en lien avec la Maison De l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Lyon, déclinant plusieurs projets :

- organisation de la Semaine de l'emploi vert en septembre 2015,
- réalisation d'entretiens qualitatifs avec les acteur(trice)s de la filière de l'économie circulaire pour faire une étude d'opportunité d'emploi,
- participation à la candidature de Loire Sud à TEPOS.

Le service emploi-insertion contribue également au développement des **clauses sociales dans les marchés** afin de permettre aux collectivités territoriales, aux bailleurs sociaux et à l'Etat d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion. 390 personnes bénéficient de l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

6

Ateliers et Chantiers d'Insertion accueillent 157 personnes.

142 000

heures
d'insertion
(en 2014)

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

500 000€

CONSACRÉS AU RENFORCEMENT
DE L'ACCOMPAGNEMENT
DES DEMANDEURS D'EMPLOI
GRÂCE AUX RÉFÉRENTS
DE PARCOURS

16 000€

DÉDIÉS À LA FORMULATION
DU PLAN D' ACTIONS SUR
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE

122 000€ PLIE
230 000€ CTEF

ATELIER ET CHANTIERS D'INSERTION



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DE L'INSERTION,
DE L'EMPLOI ET DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE
GILLES ARTIGUES

« Pour l'année 2016, nous souhaitons améliorer l'offre de service en direction des publics en difficulté qui en ont le plus besoin. »

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



Tiers-lieu Le Mixeur, quartier créatif Manufacture.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Saint-Étienne Métropole contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et aux économies d'énergie grâce aux **programmes de modernisation des campus stéphanois** inscrits au Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Ils sont pour l'essentiel ciblés sur des opérations de réhabilitation avec une composante « réhabilitation énergétique » affirmée, comme cela a été fait sur le campus de Tréfilerie.

Saint-Étienne Métropole apporte également un soutien financier d'un million d'euros dans le projet de construction du nouvel Institut de Formation en Soins Infirmier (IFSI) de Saint-Chamond, qui sera le **premier Bâtiment public à Énergie Positive de Rhône-Alpes**.

Concernant la recherche et l'innovation, une politique orientée « spécialisation intelligente » a été mise en place, avec notamment la création d'une **communauté d'innovation design et développement durable** associant l'ensemble des laboratoires, centre des ressources et réseaux d'entreprises locaux et régionaux traitant du sujet. Dans le cadre du Dispositif Intégré de soutien à l'Innovation et au Numérique (D2IN), une place importante est réservée à « l'éco-innovation ».



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

Saint-Étienne Métropole soutient les populations issues des quartiers « politique de la ville » grâce à deux dispositifs :

- **L'école de l'entrepreneuriat** dont l'activité ciblée « quartiers » (La Fabrique à entreprendre) accompagne entre 250 et 300 personnes par an.
- **Design Tech Academy** sensibilisera dès 2016 environ 500 personnes par an aux métiers du numérique et formera 25 à 50 personnes à la programmation informatique à des fins de réinsertion professionnelle.



BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

Afin d'améliorer le bien-être de la population, les dispositifs de soutien au coworking ont été renforcés. En plus du Mixeur, les habitant(e)s de l'agglomération peuvent désormais compter sur un **nouveau FabLab** (openfactory). Le **réseau Coworking Sainté** recense déjà une dizaine de tiers-lieux dans l'agglomération.



CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE

Afin de réduire nos déchets et de mieux les valoriser, un projet **de création de filière deuxième vie des ordinateurs** a été intégré dans le cadre du nouveau dispositif « vers l'école numérique » 2016-2020. Ce dispositif prévoit de requalifier 5 000 ordinateurs et permettra d'ailleurs de créer entre deux et quatre emplois.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

3

stations de recharge pour véhicules électriques (+2 par rapport à 2014, soit + 6 points de charge)

250
à 300

participant(e)s à l'École de l'Entrepreneuriat (contre 205 en 2014)

500

personnes sensibilisées et 50 formées par an à la programmation informatique par Design Tech Academy

100

coworkers permanents sur le site de la Manufacture

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

1M€ht

INVESTIS DANS L'INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS (IFSI)

FOND DE 2M€

MIS EN PLACE AVEC BPI (BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT) POUR LE DISPOSITIF INTÉGRÉ DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AU NUMÉRIQUE (D2IN)



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE
BERNARD LAGET

« Les programmes suivants dont la mise en œuvre est prévue en 2016 veilleront à intégrer une approche développement durable en répondant aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux :

- DesignTech Academy
- École numérique

Enfin, les interventions de soutien à des éco-innovation représenteront 10 % des projets aidés. »

SPORT ET LOISIRS

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

La démarche d'exemplarité du Stade Geoffroy-Guichard en matière de développement durable a été récemment saluée par Madame la ministre Ségolène Royal lors de sa visite en octobre dernier. Le stade a fait l'objet d'importants travaux qui lui permettront **d'améliorer ses consommations d'énergie**. Environ un million d'euros du total des rénovations a été consacré au développement durable, notamment pour faire une étude sur les déperditions de chaleur, les travaux d'isolation, pour installer une nouvelle pompe à chaleur (chauffage et air conditionné) ou encore pour équiper le stade d'une Gestion Technique Centralisée (GTC).

En plus d'organiser **la collecte des déchets alimentaires** lors des événements pour en faire de la nourriture animale, et la récupération des tontes de pelouse pour en faire du compost via le lycée agricole de Montravel, le Chaudron « vert » souhaite désormais développer un projet de **recyclage des huiles usagées pour produire du biodiesel**. Le biodiesel produit servirait à alimenter le groupe électrogène du stade et une autre partie serait revendue à des collectivités.

En juillet 2015, le stade a été lauréat du concours organisé par la start-up ORIGO, spécialisée dans la commercialisation d'électricité, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable. Suite au vote des citoyen.ne.s, le stade bénéficie gratuitement des services de la société ORIGO pendant un an, ce qui lui permettra de **certifier de la provenance 100% verte de ses consommations d'électricité** grâce aux « Garanties d'Origine d'électricité renouvelable ».

Le nouveau stade a fait le pari d'**améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite**. Pour cela, la création d'ascenseurs permet désormais d'accéder à toutes les tribunes. Le stade a aussi été rénové grâce à des recommandations incluses dans une « notice accessibilité », réalisée avec un designer et en lien avec l'association Handisupporters, pour prendre en compte les besoins des personnes en situation de déficience intellectuelle. Au total, 420 places (soit 1% du stade) sont réservées pour les personnes en situation de handicap (déficience visuelle, auditive et intellectuelle, personnes à mobilité réduite et accompagnant(e)s). Par ailleurs, des **clauses d'insertion** avaient été intégrées dans le cahier des charges relatif aux travaux.

Le stade Geoffroy-Guichard favorise l'utilisation d'**éco-gobelets** lors de ses événements. Un gobelet de la société stéphanoise Greencup a d'ailleurs été spécialement conçu pour la journée découverte du nouveau Chaudron le 10 octobre 2015.



CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Entre 200 et 500 kilos

de déchets alimentaires collectés
par match pour valorisation

Relève des panneaux photovoltaïques (10 octobre 2015) :

- 1382,9 MWh produits grâce
aux 2600 m² de panneaux solaires
- 511,7 tonnes de CO₂ évitées

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

1 M€

CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
LORS DE LA RÉNOVATION DU STADE
GEOFFROY-GUICHARD



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN
CHARGE DES SPORTS, DES
ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE ET DES
GRANDS ÉVÉNEMENTS
ROLAND GOUJON

« En 2016, nous allons accueillir un Euro 2016 écoresponsable. Nous nous sommes engagés sur plusieurs objectifs : économiser l'énergie et l'eau, utiliser des énergies renouvelables, produire moins de déchets et mieux les valoriser, favoriser les transports propres, limiter le gaspillage alimentaire, faire la promotion des produits locaux, rendre l'événement accessible aux personnes en situation de handicap, mettre en place des mesures de prévention santé et sensibiliser toutes les supporter(ric)e(s). »

GESTION DES DÉCHETS

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Saint-Étienne Métropole avait pour projet d'intensifier ses efforts en 2015 afin de valoriser et réduire les déchets à la source. C'est pour y parvenir que le dispositif de **recupération des textiles** a été poursuivi. L'agglomération compte désormais 227 points de collecte, et ces derniers ont permis de collecter plus de 900 tonnes de textiles en 2015. 11 nouveaux **conteneurs à verre** ont également été installés sur les communes de Grand'Croix (Plan verre), à Saint-Jean-Bonnefonds, Roche-la-Molière ainsi qu'à Saint-Étienne (au stade Geoffroy-Guichard). De plus, un **plan de renouvellement des conteneurs enterrés** les plus vétustes et des actions de communication spécifiques ont été menés.

L'équipe de tri prévention a poursuivi ses actions d'animation et de sensibilisation auprès de différents publics (adultes et enfants). Elle a mené un travail de sensibilisation en partenariat avec plusieurs bailleurs (Toit Forézien, Loire habitat, etc.) afin d'**améliorer le tri sur l'habitat collectif, le tri des encombrants...** notamment à Unieux, au quartier Tarentaize (Saint-Étienne) ou encore à La Ricamarie.

Saint-Étienne Métropole a travaillé pour améliorer la communication faite au grand public au sujet des **filiales de recyclage et de traitement des déchets** :

- réalisation d'une vidéo sur le « site de stockage des déchets non dangereux » sous forme de visite virtuelle,
- après l'organisation d'une visite dédiée aux élu(e)s de la commission déchets (janvier 2015), une journée portes ouvertes au centre de tri de Firminy et au centre de stockage de Roche-la-Molière ont été organisées pendant la semaine du développement durable.

Concernant le tri en interne, un diagnostic a été mené dans les bâtiments communaux dans le cadre d'un partage d'expérience avec les élu(e)s de la commission déchets. De plus, la campagne nationale d'Éco-Emballages intitulée « suivez-moi » a été diffusée en interne sur le site internet de Saint-Étienne Métropole.



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

En plus de la distribution de tracts pour sensibiliser les usagers à une **gestion durable des végétaux** (interdiction du brûlage, favoriser le compostage, paillage ou l'accès en déchèterie), deux opérations ont été organisées sur une période de trois semaines dans 11 déchèteries différentes :

- « **Opération broyat** » donnant la possibilité de récupérer du broyat (obtenu après broyage des végétaux) utilisable en paillage ou compostage,
- « **Opération compost** » permettant d'obtenir gratuitement du compost dans les déchèteries.

Toujours dans une démarche de valorisation des déchets et de non gaspillage des ressources, des bennes spécialisées pour recevoir des **Déchets d'Éléments d'Ameublement** ont été installées, portant à quatre le nombre de déchèteries équipées : Tartaras, Firminy, Saint-Étienne Chauvetière et Saint-Jean-Bonnefonds.



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

Le service de **déchèteries mobiles rurales**, à l'intention des communes les plus éloignées des déchèteries fixes, a été poursuivi avec succès en 2015. Au total 6 opérations ont eu lieu à Valfleury, La Terrasse-sur-Dorlay, La Valla-en-Gier, Doizieux, Saint-Christo-en-Jarez et Pavezin.

Saint-Étienne Métropole a aussi débuté l'expérimentation de **déchèteries mobiles urbaines**, nommées « Place au tri », en mobilisant le milieu associatif : Chrysalide, Envie Loire et des associations de quartier se sont portées volontaires à Saint-Étienne. Au total, 5 opérations ont été organisées à Saint-Étienne (les samedis)



ville de
Saint-Étienne

PLACE AU TRI !

UNE DÉCHÈTERIE MOBILE DANS VOTRE QUARTIER.
POUR PLUS DE PROXIMITÉ ET PLUS DE PROPRETÉ !

TARENTAIZE
AVENUE EMILE LDUBET
> SAMEDI 10 OCTOBRE 2015
> 10H - 18H





BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

Dans le but de respecter l'engagement formulé l'an dernier concernant **l'amélioration de la sécurité des usagers et du personnel**, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- lutte contre les **risques de chute** de hauteur avec l'installation de garde-corps sur toutes les déchèteries et avec la fermeture définitive des barrières pivotantes (gravats et déchets verts) de certaines déchèteries ;
- poursuite du **plan de résorption des points noirs de collecte**, soit les points présentant un risque pour les équipes de collecte ou les usagers. Ce plan réalisé en partenariat avec les communes a permis de recenser 1 250 points noirs, dont 20 % ont été résolus fin 2015 ;
- **suppression de la collecte en sacs d'ordures ménagères** sur Saint-Jean-Bonnefonds. 1400 foyers ont été conteneurisés afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité pour les usagers et les équipages.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

218 850

tonnes de déchets ménagers et assimilés résiduels pris en charge par Saint-Étienne Métropole

505,5
kg

de déchets ménagers et assimilés résiduels par habitant(e) :

- dont 307,4 kg/hab/an d'ordures ménagères
- dont 55,5 kg/hab/an de collecte sélective

62,9%

de valorisation en déchèterie (+2,4 pts par rapport à 2014)

227

points de collecte textiles, linge de maison et chaussures (+3)

2870

adultes (+56%) et 1640 enfants sensibilisés au tri et à la réduction des déchets en 2014

35,7%

de valorisation matière ou organique sur l'ensemble des déchets produits (+2,1 pts)

900

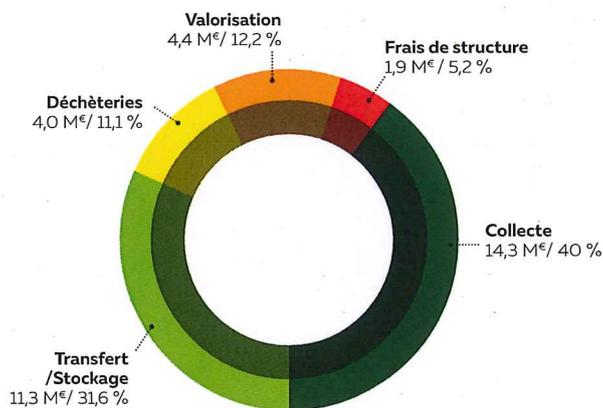
conteneurs à verre (+10 par rapport à 2014)

860

logements accompagnés (amélioration du tri dans l'habitat vertical) en habitat collectif + 2 200 logements (projet avec l'OPH Firminy)

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DU TRI SÉLECTIF ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS
ERIC BERLIVET

« Pour 2016, nous souhaitons poursuivre les actions engagées dans le cadre du projet d'agglomération. Nos objectifs sont les suivants :

- limiter les collectes d'encrants en porte à porte et proposer un modèle adapté aux spécificités du milieu urbain (en particulier à Saint-Étienne) afin de favoriser la valorisation des déchets ;
- engager un plan de relance de la collecte sélective soutenu par Eco-emballages (Plan verre et amélioration du tri sur l'habitat collectif), ainsi qu'installer des conteneurs enterrés avec tri sur le quartier la Chapelle à Andrezieux-Bouthéon ;
- densifier le réseau de déchèteries et engager des travaux pour créer une déchèterie fixe à Lorette ;
- poursuivre la mise en place de la filière Déchets d'Éléments d'Ameublements sur les déchèteries ;
- appliquer le nouveau dispositif de redevance spéciale aux producteur(rices) non ménagers ;
- poursuivre le plan de résorption des points noirs de collecte. »

ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRES

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



Méthanisateurs de la station d'épuration Furania



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

La direction assainissement et rivières a mené des actions pour réduire l'impact énergétique de ses installations, et plus particulièrement celui des stations d'épuration. Depuis 2013, la ville de Saint-Chamond dispose d'un **système de réseau** de chaleur innovant alimenté par la combustion des boues de la station d'épuration. Suite à l'appel à projets « réduire l'impact énergétique des systèmes d'assainissement » lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) en 2014, des **pompes à chaleur pour récupérer les calories des eaux usées en sortie de station** vont être installées. Ces travaux représentent un coût total de 287 000 €, dont 70 000 € seront pris en charge par l'AERMC, et devraient se terminer au printemps 2016.

À son tour, la station d'épuration Furania devrait faire l'objet de travaux en 2017 afin de rendre possible la **purification puis l'injection dans le réseau GRDF d'une partie du biogaz actuellement produit**. Une pré-étude et une étude ont déjà été menées montrant que le biogaz pourrait être injecté en quantité suffisante toute l'année. Le biogaz produit sert déjà à alimenter la station d'épuration (maintien en température des digesteurs et chauffage du site). Seul le surplus engendré serait traité et injecté dans le réseau de gaz.



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

En ce qui concerne la politique assainissement, il semble important de valoriser la mise en place du **Système Influx** dès l'été 2014. Saint-Étienne Métropole et la Stéphanoise des Eaux ont mis en place une gestion en temps réel du réseau d'assainissement (via 64 capteurs de suivi permanent) pour anticiper les épisodes pluvieux et orageux, réduire les pollutions et les risques d'inondation par les réseaux d'assainissement. Ce système innovant permet de traiter plus de 10% de pollution en plus à Furania. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a d'ailleurs récompensé cette initiative en décernant un **trophée de l'eau 2015** à Saint-Étienne Métropole et à la Stéphanoise des Eaux.

La biodiversité, les milieux et les ressources sont aussi préservés grâce aux actions de **requalification des berges de rivière**, aménagées en tenant en compte de la mise en valeur paysagère, de la gestion des crues et de la restauration des berges en technique végétale. Par ailleurs, des aménagements vont être réalisés sur certains seuils en travers des cours d'eau afin de rétablir le passage des poissons et de rétablir ainsi la continuité écologique. Une fois les travaux du Furan terminés en 2016, les espèces piscicoles du fleuve Loire devraient recoloniser la rivière.

La présence de pesticides dans les cours d'eau est préjudiciable pour la vie aquatique, c'est pourquoi l'**objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**, porté par la Frapna et Saint-Étienne Métropole dans le cadre des contrats de rivière, est poursuivi par 30 communes actuellement. Le dispositif permet de réduire leur utilisation et par conséquent leur impact sur les milieux. Les collectivités signataires de la charte s'engagent à travailler à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, aussi appelés pesticides, sur leurs voiries, parcs et espaces verts, terrains de sport... Ceci passe, entre autres, par la réalisation d'un plan de désherbage communal, l'achat de matériel alternatif, la formation des agents ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des administré(e)s.



**COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ**

La direction assainissement et rivières privilégie le recours à des **entreprises d'insertion** pour des besoins ponctuels, comme le nettoyage des berges suite à des crues, ou encore l'entretien des petites stations d'épuration de type filtres plantés de roseaux.



**BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION**

Réalisé dans le cadre du volet gestion des crues du contrat de rivière Furan et affluents, un **ouvrage de rétention des crues de l'Onzon à Sorbiers** a été inauguré le vendredi 20 février 2015 par Françoise Grossetête, députée européenne ; Gaël Perdriau, Président de Saint-Étienne Métropole ; Raymond Joassard maire de Sorbiers ; Pascal Garrido Maire de La Talaudière et Président du comité de rivière Furan et affluents et en présence des services de l'Etat, des élus de Saint-Étienne Métropole et des communes de Sorbiers et La Talaudière. L'ouvrage permet de protéger une centaine d'habitations et une vingtaine d'entreprises des crues les plus importantes de l'Onzon grâce à un système de rétention en amont, tout en maintenant la continuité écologique.



**CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE**

Les marchés pour les travaux d'assainissement vont être renouvelés fin 2016, et la direction souhaite **renforcer les exigences en matière de clauses environnementales**. Il s'agit par exemple de privilégier des matériaux plus respectueux de l'environnement et recyclables.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

30

(+15 depuis 2014) communes ont à ce jour signé la charte de l'objectif zéro pesticide dans les villes et les villages

10%

de pollution traitée en plus grâce au système influx

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

286 845€^{ht}

POUR L'INSTALLATION DES POMPES À CHALEUR À LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-CHAMOND, DONT 70 400 € DE SUBVENTION DE L'AERMC

1 À 1,2 M€^{ht}

POUR LES TRAVAUX LIÉS À L'INJECTION DE BIOGAZ À FURANIA



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT ET DES CONTRATS DE RIVIÈRES
JEAN-FRANÇOIS BARNIER

« Pour 2016, nous souhaitons implanter une station de mesure en continu de la qualité des eaux du Furan, en aval de la station Furania, afin de mesurer les polluants de la rivière et de diminuer les impacts sur le milieu naturel. Le marché devrait être attribué dès la fin 2015. Ces travaux sont complémentaires du Système Influx et des aménagements réalisés sur les seuils du Furan pour rétablir la continuité écologique. »

TRANSPORTS ET MOBILITÉ



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

L'ensemble des actions menées par la direction transports et mobilité de Saint-Étienne Métropole s'inscrit dans une perspective de développement durable. En effet, la politique des transports vise, entre autres, à réduire l'usage de la voiture individuelle et à promouvoir des modes de transport moins polluants.

En charge de l'exploitation des réseaux de transport en commun « STAS » et des Vélos en Libre-Service (VLS) « Vélib'Vert », Saint-Étienne Métropole ne cesse d'agir dans l'objectif d'**améliorer l'offre de transport** en commun sur l'agglomération. Elle vient, par exemple, de lancer une concertation publique au sujet de la **nouvelle ligne de tramway** qui reliera Châteaureux à La Terrasse en passant par les quartiers Nord-Est de Saint-Étienne. De plus, la première des 16 nouvelles rames de tramway est attendue en test pour l'Euro 2016. Grâce à des rames plus longues et plus confortables, les usagers pourront bénéficier d'un service modernisé et plus performant.

Une commande de **6 nouveaux bus** respectant les normes **Euro 6** (de type Iveco Crossway) a aussi été passée afin de renouveler et moderniser le parc actuel. Les bus du réseau de transport vont également faire partie de l'**étude de faisabilité du passage au Gaz Naturel Véhicules (GNV)**. L'utilisation du GNV permet notamment d'émettre 20% de CO₂ en moins que le diesel ; surtout de rejeter moins de particules fines, d'oxydes d'azote ou de polluants non réglementés et de diminuer les nuisances sonores par rapport aux moteurs diesel. Saint-Étienne Métropole reste par ailleurs l'une des seules agglomérations françaises à exploiter des trolleybus, véhicule routier 100% électrique n'émettant aucun polluant local.

Plusieurs actions ont été menées dans le but d'améliorer l'**offre cyclable** :

- 4 nouvelles stations Vélib'Vert ont été installées en 2015 ;
- les locations longues durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE) sont proposées au-delà de Saint-Étienne à de nouvelles communes (Firminy, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles...), ce qui participe à renforcer la solidarité entre les communes de l'agglo-mération et la cohésion du territoire ;
- des vélos ont été donnés aux élèves de l'École des Mines début juin.

La plateforme de logistique urbaine Simplicité a dorénavant fait ses preuves, c'est pourquoi le service prévoit de se développer grâce à l'acquisition de 3 nouveaux véhicules GNV, avec le co-financement du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie grâce à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

De manière à aider les communes dans le développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement, deux nouvelles thématiques « piéton » et « vélo » ont été intégrées dans le **nouveau fond de concours « développement durable »** de l'agglomération. De même, un **Plan de Déplacement Inter Campus (PDIC)** est en cours de mise en œuvre et de nouvelles conventions ont été passées avec la CAF et l'École des Mines notamment pour développer de nouveaux **Plans de Déplacement Entreprise (PDE)**.



Nouvelle rame de tramway

INDICATEURS DE RÉSULTATS

2014 dernières données disponibles :



Don de vélos aux élèves de l'École des Mines

46 642 149

VOYAGES STAS



19

agents formés
à l'éco-conduite
(contre 8 en 2013)

77 923

locations
VéliVert (+3 %)

10

véhicules en auto partage
(+1 par rapport 2014)

1458

places offertes en P+R
sous contrôle d'accès (+ 50
places par rapport à 2013)

330 890

(+50 % par rapport à 2013)
utilisateur(trice)s en P+R
sous contrôle d'accès



PERSPECTIVES 2016

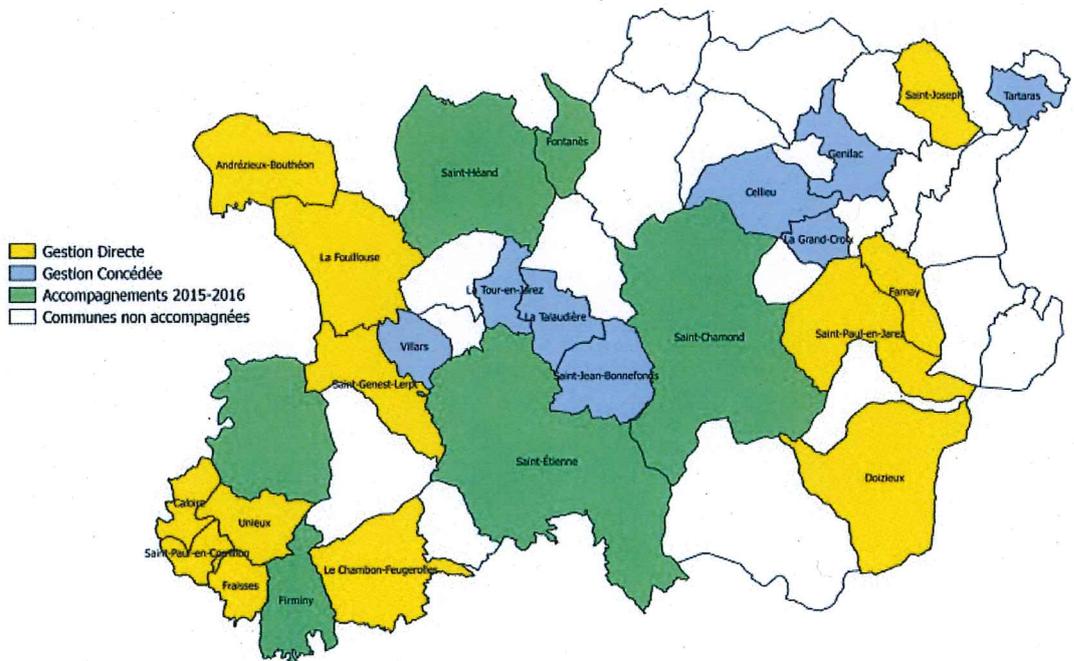
PAR LE VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DE LA MOBILITÉ
DURABLE, DE LA PROSPECTIVE
ET L'ORGANISATION
DES TRANSPORTS
ET DES DÉPLACEMENTS
MARC PETIT

« L'année 2016 verra la concrétisation de projets structurants, engagés par l'agglomération, telle l'arrivée en fin d'année des nouvelles rames de tramway. En ce qui concerne l'exploitation des réseaux, l'acquisition de nouveaux bus aux dernières normes environnementales « Euro 6 » se poursuivra, et les stations VéliVert finiront d'être redéployées à Saint-Étienne. Le développement de la plateforme de logistique urbaine « Simplycity » continuera avec l'acquisition de 3 nouveaux véhicules qui fonctionneront au Gaz Naturel (pratiquement aucune émission de produit polluant, émissions CO₂ réduites, bruits atténués). Le covoiturage sera aussi mis à l'honneur, puisque Saint-Étienne Métropole est partenaire de la région Rhône-Alpes dans le lancement courant mars d'une plateforme régionale de covoiturage : www.covoiturage-saint-etienne-metropole.fr ».

Enfin, l'aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Électrique va être proposée aux habitant(e)s de l'agglomération pour la première fois en 2016. Ce dispositif innovant complètera l'offre de vélos électriques proposée par Saint-Étienne Métropole dans plusieurs communes. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AGRICULTURE



Communes accompagnées pour développer l'approvisionnement local.

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

Dans le but d'assurer la **protection des terres agricoles**, un projet de PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) est en cours de réflexion sur le territoire de l'Ondaine et des Gorges de la Loire. Les 4 communes concernées (Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Unieux et Saint-Étienne pour Saint-Victor-sur-Loire) ont déjà voté une délibération de principe. En vue de mettre en place ce PAEN, un « état 0 » du foncier (typologie des propriétaires, surface des exploitations...), porté par Saint-Étienne Métropole, sera réalisé sur environ 5500 hectares par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) Rhône-Alpes à la fin de l'année.

Par ailleurs, un nouveau projet de territoire appelé **Projet Agro-Environnemental et Climatique**, porté par Saint-Étienne Métropole et le SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire) est en attente de validation pour février 2016. Il permettra aux agriculteur.trice.s souhaitant faire évoluer leurs pratiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau de bénéficier d'aides financières pendant 5 ans (un million d'euros d'aides est attendu). 15000 hectares, seraient potentiellement éligibles aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Enfin, la politique agricole continue de déployer son action de sensibilisation des agriculteur.trice.s conventionnel.le.s à **l'Agriculture Biologique** dans les secteurs à enjeu du bassin versant du Furan (Maleval et Onzon). Elle propose également un **accompagnement technique de diagnostics agricoles lors de révisions de PLU**. 6 nouveaux diagnostics ont été dressés en 2015.



COHÉSIE
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

Saint-Étienne Métropole porte un projet d'**anticipation des transmissions-reprises en agriculture**. Il s'agit d'identifier, d'auditer et d'accompagner tous les cédants potentiels dès l'âge de 55 ans, quel que soit le système de production pour mieux anticiper la reprise d'activité par un.e nouvel.le agriculteur.rice. Environ 20 nouveaux cédants ont été identifiés et contactés dans le cadre de cette initiative.



CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLE

Saint-Étienne Métropole poursuit de nombreuses actions en faveur de **l'approvisionnement local**. 5 nouveaux établissements de restauration collective (hôpitaux, restaurants administratifs et maisons de retraites), situés sur 3 nouvelles communes, ont rejoint le **dispositif d'accompagnement pour l'approvisionnement des restaurations hors domicile (RHD)**.

Dans le cadre du projet Festi'table du Pôle Métropolitain, un nouvel accompagnement a vu le jour **dans l'organisation des événements stéphanois** SaintéTrail et Festival des 7 collines. Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'offre de restauration, de définir des objectifs d'évolution, de suivre leur mise en œuvre, et d'évaluer la démarche. Un accompagnement sur la communication auprès des festivalier.e.s ou des sportif.v.e.s est également prévu pour valoriser la démarche d'approvisionnement local et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Défi Familles à Alimentation Positive, équipe du CCAS de Saint-Chamond, crédit ARDAB.

Toujours dans une perspective de soutien à la consommation responsable, le **Défi Familles à Alimentation Positive (FAAP)** a été relancé. Ce dispositif vise à accompagner des foyers pour consommer plus de produits biologiques locaux, sans augmenter leurs budgets. Cette action est portée par l'ARDAB (Association des Agriculteurs Biologiques du Rhône et de la Loire). L'objectif est d'accompagner 50 familles pendant l'année scolaire, organisée en 5 équipes sur le territoire.

La politique agricole apporte également son soutien au développement des **Points de Vente Collectifs (PVC) et de marchés de producteurs** en accompagnant des groupes d'agriculteur.rice.s souhaitant diversifier leurs formes de commercialisation de produits locaux :

- information et concertation locale autour du projet ;
- ingénierie financière et administrative (aides au repérage des financements régionaux, européens ...);
- suivi de l'opération jusqu'à son terme.

Un PVC de produits fermiers appelé « Monts Délices » créé à Génilac a bénéficié de cet accompagnement.

Enfin, un soutien technique et financier est aussi apporté à des **actions favorisant l'approvisionnement local porté par des acteurs locaux**. C'est le cas du site web Délicesdu42.fr qui recense le maximum de producteur.trice.s, artisan(e)s et industriels proposant des productions et savoir-faire ligériens (2014). Destiné aux habitant(e)s et aux touristes de la Loire, il a été inauguré le 9 novembre 2015.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

23

communes accompagnées (3 nouvelles en 2015) pour introduire des produits locaux et biologiques dans leurs établissements de restauration collective

5

communes engagées dans une démarche de protection des terres agricoles (ZAP, PAEN)

4

communes s'engageant dans une révision du PLU (2015)

41

familles engagées dans le dispositif alimentation positive (2014), objectif 50 (2015).

30

exploitations sensibilisées aux pratiques biologiques

20

nouveaux cédants potentiels identifiés et rencontrés pour faciliter la transmission-reprise.

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

87%

DE LA POLITIQUE AGRICOLE ALLOUÉE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE SOIT 50 040€



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
REMY GUYOT

« En 2016, nous poursuivrons les efforts initiés :

- En mobilisant les financements régionaux dans le cadre de la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM) (1M€) pour engager des actions structurantes et innovantes sur le foncier agricole, la transmission-reprise des exploitations agricoles, les circuits courts agricoles et forestiers et les pratiques agroenvironnementales.
- En développant à plus grande échelle l'approvisionnement en produits agricoles locaux :
 - Élargissement de la cible des acteur(rice)s sensibilisé(e)s : hôpitaux, maisons de retraite, crèches, organisateur.trice.s d'événements et gestionnaires de sites,
 - Création d'un groupe de travail sur la structuration de l'offre de produits locaux,
 - Diffusion d'un outil de mesure de l'évolution des achats de produits locaux en restauration collective ».

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT LOCAL

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

Par le biais de la **Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité (CFAC)**, qui se termine à la fin de cette année 2015, Saint-Étienne Métropole a pu appuyer l'utilisation d'écomatériaux dans la **construction ou la réhabilitation de bâtiments publics à forte performance énergétique**. 20 projets ont été conduits de 2010 à 2015, parmi lesquels un projet expérimental à la piscine du Chambon-Feugerolles (2015). Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, son confort acoustique et hygrothermique, la commune souhaite s'appuyer sur les compétences du Laboratoire de Mécanique des fluides et d'acoustique et de Centrale Innovation (filiale de l'École Centrale de Lyon-ECL) afin de réaliser une modélisation de l'écoulement de l'air.

Lors des négociations entreprises dans le cadre de la **Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM)**, qui a pour objectif de prendre le relais de la CFAC pour la période 2015-2020 ; 780 000 € de crédits régionaux ont été accordés sur le volet de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et 400 000 € concernant la mobilité durable.

Le **nouveau dispositif des Équipements Communautaires et Multiloceaux**, approuvé en Conseil de Communauté début juin 2015, prend en compte la thématique des économies d'énergie et répond même à des enjeux plus globaux de développement durable. En effet, il précise que les projets éligibles devront répondre à des « **critères transversaux** » de **développement durable** et design, en fonction de la spécificité de chaque opération. Ces critères sont les suivants : énergie et eau, biodiversité, qualité de vie, qualité d'usage, intégration au site, mobilité et accessibilité, matériaux et filières, cohésion et insertion sociale, culture et participation. 4 millions d'euros sont prévus sur le mandat pour la réalisation de nouveaux projets.



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

La politique de développement local agit pour la cohésion entre les territoires. Pour cela, des actions en faveur du **maintien et de la création de commerces de proximité** ont été réalisées, notamment grâce à l'accompagnement des communes périurbaines et à l'anticipation des transmissions-reprises des commerces et artisans de proximité.

Cette **politique de développement périurbain** permet aux personnes difficilement mobiles (personnes âgées notamment) de conserver leur logement en zone rurale ou périurbaine. Les commerces soutenus contribuent également à l'animation des villages, évitant le phénomène de village dortoir. Ces objectifs guident également la participation de Saint-Étienne Métropole à la démarche LEADER Pilat.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la CFAC comprend des actions ayant un impact sur la cohésion sociale grâce à l'aide financière que la Région apporte à la **cellule mutualisée pour la promotion des clauses d'insertion** auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises.



Toiture végétalisée du Pôle festif et sportif de Saint-Jean-Bonnefonds

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Organe consultatif composé de représentants de la société civile organisée, le Conseil de développement est une instance de débats et de propositions sur tout sujet en lien avec le développement durable de Saint-Étienne Métropole.

Le développement durable est une thématique transverse qui sous-tend l'ensemble des travaux du Conseil de développement. Un vice-président a d'ailleurs été particulièrement chargé de veiller au respect de cette orientation. Cela se traduit, par exemple, par la constitution d'un **groupe de travail « Transitions écologique, énergétique et numérique »** dans le cadre de la saisine du Président de Saint-Étienne Métropole sur la place de Saint-Étienne Métropole dans la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil de développement intègre également le développement durable dans son fonctionnement. Lors de la rencontre-débat des Conseils de développement le 6 octobre 2015 à Rive-de-Gier, organisée par la Conférence métropolitaine des Conseils de développement sur le thème « le Gier demain, stratégie de reconversion pour un territoire en devenir », un **cocktail de « produits locaux »** a été servi aux 200 participant(e)s. En ce qui concerne les déplacements sur le territoire de l'agglomération et en dehors, l'utilisation des **transports en commun** est privilégiée ou à défaut une solution « **covoiturage** » est proposée systématiquement.



PISTES D'AMÉLIORATIONS 2016

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT,
CLAUDE RISAC

« En 2016, le Conseil de développement souhaite améliorer le volet « consommation responsable » des plateaux des repas servis lors des groupes de travail, dans le cadre des marchés passés par la direction commande publique de Saint-Étienne Métropole. Il dématérialisera au maximum la diffusion des documents de travail pour économiser du papier. Le Président et son bureau veilleront à poursuivre la prise en compte du développement durable dans les avis du Conseil de Développement. »

INDICATEURS DE RÉSULTATS

20

bâtiments publics concernés par l'utilisation d'éco-matériaux (2010-2015)

106

entreprises de proximité rencontrées individuellement et sensibilisées à la transmission-reprise

30

entreprises accompagnées pour leur projet de transmission

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

644 000€

DANS LE CADRE DE LA CFAC

POUR LA DÉMARCHE LEADER PILAT

12 000€

POUR DES ACTIONS D'INVESTISSEMENT

18 000€

POUR DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE
LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
GILLES THIZY

« En 2016, la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM) prendra le relais de la CFAC (Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité). Nous pourrions ainsi mobiliser des crédits régionaux sur : l'efficacité énergétique des bâtiments publics (780 000 €), la mobilité durable (400 000 €) et le développement agricole et rural (1 000 000 €).

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre la démarche LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) portée par le Parc Naturel Régional du Pilat, sur 16 communes de Saint-Étienne Métropole. Ce programme visera entre autres :

- la production d'énergie issue de ressources renouvelables ;
- l'émergence d'actions agricoles et sylvicoles prenant en compte les enjeux écologiques. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACCESSIBILITÉ

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

La politique accessibilité de Saint-Étienne Métropole se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur des personnes en situation de handicap :

- **les transports collectifs** : la poursuite du remplacement des véhicules et l'adaptation des quais, selon un référentiel élaboré en concertation avec les associations, permettent d'apporter le confort d'usage nécessaire à toute personne en situation de handicap. De même, il convient de mentionner le développement du service à la demande, adapté aux personnes à mobilité réduite : Handi'Stas.
- **les équipements et l'espace public** : Saint-Étienne Métropole s'est engagée, dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, à poursuivre la mise aux normes de ses équipements recevant du public (ERP). Cela concerne le site Le Corbusier, La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et le centre Nautiform. Le stade Geoffroy-Guichard a par ailleurs profité de sa rénovation pour réserver de nouvelles places pour les personnes en situation de handicap, qu'il soit physique, sensoriel ou intellectuel.
- **la voirie** : des travaux d'accessibilité ont été conduits dans le cadre de la rénovation globale du réseau. Il s'agit entre autres de l'adaptation des feux tricolores pour les non-voyants, l'adaptation des passages piétons avec des bandes d'éveil de vigilance et les abaissements de trottoirs pour le passage des fauteuils.
- **l'accessibilité aux logements** : le Programme d'intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'habitat des propriétaires occupants » qui favorise l'adaptation de logements a pris fin en mars 2015. Les objectifs avaient été atteints avant cette date. Cette thématique fait partie des propositions pour la mise en place d'un nouveau PIG (en cours de validation).

Lorsqu'aucune solution d'aménagement ou de maintien dans l'emploi n'a pu être trouvée pour les agents en situation de handicap, un **dispositif d'accompagnement et de suivi** est mis en place dans les étapes du repositionnement jusqu'à l'intégration définitive dans un nouveau poste au sein d'un nouveau service. Actuellement 22 agents sont suivis dans le cadre de ce dispositif. Parmi eux, 8 sont en poste et sont suivis dans le cadre du contrat d'engagement réciproque.



BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

INDICATEURS DE RÉSULTATS

27%

des agents ont été formés au handicap (2014) 10 écoles participantes au module sur la diversité

10

écoles participantes au module sur la diversité
Accessibilité des transports : véhicules : 85 % (+5 pts) - quais : 50% (+30 pts) - Accessibilité des équipements communautaires 95 % (+5 pts)

22

agents en situation de handicap accompagnés

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

1,37 M€

DE SOUTIEN À LA PRODUCTION DE 184 LOGEMENTS SOCIAUX ACCESSIBLES OU ADAPTÉS

150 000€

DESTINÉS À L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS

160 000€

L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

100 000€

INVESTIS POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



PERSPECTIVES 2016

PAR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
GILLES THIZY,
JEAN-MICHEL PAUZE

« Nous saisissons cette année l'opportunité de l'Euro 2016 pour véhiculer des valeurs de partage et de solidarité. Ces objectifs se retrouvent dans les actions pour l'organisation des déplacements et des sites de l'événement :

- l'accessibilité du stade est déjà réalisée depuis fin 2014 ;
- l'adaptation des cheminements piétons et de la Fan-Zone ;
- la mise en place d'une signalétique accessible à tous ;
- la formation des bénévoles dédiés à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

De même, un groupe de travail se réunit régulièrement pour élaborer des documents accessibles à tous et notamment aux personnes déficientes intellectuelles. Il s'agit de la méthode d'écriture "Facile à lire et à comprendre" qui pourra faire l'objet d'une capitalisation ultérieure. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HABITAT

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

L'habitat représente un levier important pour effectuer des économies d'énergie et de ressources. Les actions menées par Saint-Étienne Métropole concernent le parc public et privé, l'habitat neuf, rénové ou réhabilité.

Dans le but de soutenir la **production de logements locatifs sociaux**, 6 opérations d'acquisition/amélioration ont été menées permettant de proposer 61 logements de bonne qualité thermique dans le parc existant (classe B ou C du Diagnostic de Performance Énergétique).

En ce qui concerne la **réhabilitation de logements sociaux**, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- signature de la convention départementale pour l'amélioration patrimoniale (juin 2015) et notamment thermique du parc de logements sociaux. Un objectif annuel de réhabilitation a été fixé de 1 453 à 1 744 logements sociaux sur le département ;
- Saint-Étienne Métropole a été retenue pour bénéficier de fonds européens dans le cadre d'un programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). Les bailleurs sociaux pourront alors mobiliser 4,2 M€ (2015-2020) pour conduire des projets de réhabilitation thermique ambitieux dans les quartiers politiques de la ville. Une instance locale partenariale de pré-examen des projets a été mise en place ;
- réalisation d'une fiche sur six opérations de logements sociaux exemplaires en matière de développement durable avec un zoom réalisé sur une spécificité technique des performances énergétiques (combustible renouvelable, panneaux solaires, récupération des eaux pluviales, etc.).

Le volet de la **réhabilitation de l'habitat privé existant** représente également un enjeu important, c'est pourquoi l'agglomération intervient sur les thématiques suivantes :

- **lutte contre la précarité énergétique** des propriétaires occupants : soutien aux travaux de rénovation des logements permettant un gain énergétique de plus de 40%. 65 éco-primes ont été attribuées dans le cadre de cette action ;
- **renovation** complète de logements locatifs en classe C du DPE, bénéficiant à 65 logements au total ;
- **accompagnement des copropriétés fragilisées** : aide à l'élaboration d'un plan de patrimoine intégrant des travaux d'économies d'énergies et animation pédagogique sur le fonctionnement des bâtiments rénovés thermiquement (avec le soutien de l'ALEC 42).

Enfin, Saint-Étienne Métropole a soutenu **21 programmes de construction neuve**, totalisant 222 logements. Respectant la réglementation thermique en vigueur, ils permettent de proposer aux locataires des logements quatre fois plus économes en énergie par rapport à la consommation moyenne des logements en France. 9 de ces programmes, soit 106 logements, font suite à des démolitions de friches, de parc ancien dégradé ou de parc social déqualifié, contribuant ainsi à renouveler le parc immobilier le plus énergivore. En plus d'être performants sur le plan énergétique, six programmes totalisant 21 logements ont été soutenus spécifiquement pour mettre en œuvre une **démarche d'intégration globale du développement durable de la conception à l'usage** du logement.



Habitat social à Rive-de-Gier (quartier du Grand Pont).
Réhabilitation thermique BBC



Thermographie d'une façade d'immeuble

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HABITAT (SUITE)



Habitat social à Sorbiers, 20 logements neufs BBC.



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

La politique habitat a un impact social réel grâce à la production d'une **offre de qualité à loyers maîtrisés**, ou encore par le biais de la mise en œuvre d'opérations diversifiées (petits collectifs, maisons groupées) bien intégrées au tissu urbain qui favorisent la mixité sociale et contribuent à la réalisation de parcours résidentiels ascendants pour les ménages modestes.

De plus, Saint-Étienne Métropole apporte son soutien aux programmes de rénovation urbaine dans les quartiers les plus en difficultés conduits par les communes dans le cadre de l'ANRU. 6 quartiers de l'agglomération sont d'ailleurs éligibles au titre du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine** (Tarentaise-Beaubrun, Montreynaud, Cotonne-Montferré, Quartiers Sud Est, centre-ville de Saint-Chamond et centre-ville de Rive-de-Gier).

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

PARC PRIVÉ

851 500€

(DONT 580 000€ D'ACCOMPAGNEMENT
DES PROPRIÉTAIRES)

281 500€

D'AIDES AUX TRAVAUX

1,75M€

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

INDICATEURS DE RÉSULTATS

283

nouveaux logements locatifs sociaux
dont 84 logements soutenus au titre
de la reconstitution de l'offre dans le
cadre de l'ANRU

65

éco-primés attribuées.
PIG lutte contre la précarité
énergétique

130

logements privés réhabilités
(tous dispositifs confondus)

12

copropriétés accompagnées
(tous dispositifs confondus)



PERSPECTIVES 2016

PAR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ
AUPRÈS DU VICE-PRÉSIDENT EN
CHARGE DE L'HABITAT ET DE
LA POLITIQUE DU LOGEMENT
JEAN-CLAUDE CHARVIN,
JEAN-LUC DEGRAIX

« La requalification du parc privé reste un enjeu majeur pour l'attractivité de notre territoire. Le programme d'actions du PLH devrait continuer à se mettre en place avec notamment les travaux de réhabilitation de la copropriété du FORUM à Saint-Étienne (230 logements). Il s'agira plus globalement de bien articuler les différents outils existants avec la future plateforme de la rénovation énergétique.

Les nouvelles orientations de Saint-Étienne Métropole ont trouvé leur traduction opérationnelle dans une convention signée avec les bailleurs sociaux qui vise à favoriser la réhabilitation des logements HLM à l'échelle du département et de l'agglomération.

Les territoires les plus fragiles et certaines opérations de réhabilitation performantes devraient pouvoir bénéficier de financements européens dans le cadre du programme ITI et du nouveau programme de rénovation urbaine. Les modalités de soutien de Saint-Étienne Métropole sur ces thématiques restent à définir, notamment sur la base des projets communaux. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POLITIQUE DE LA VILLE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

Le contrat de ville a été signé le 1er juillet 2015. 47 projets ont fait l'objet d'un soutien financier en 2015 pour un montant total de 557 500 €. Les projets retenus sont inscrits dans chacun des trois piliers du contrat :

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DE SES HABITANT(E)S

Saint-Étienne Métropole anime un **Atelier Santé Ville (ASV) sur les vallées** du Gier, de l'Ondaine ainsi qu'à Andrézieux-Bouthéon. L'ASV a pour objectif de mobiliser les intervenant(e)s de la santé et les travailleurs sociaux qui agissent sur les quartiers pour réduire les inégalités. Ses priorités et actions ont porté sur :

- la santé mentale et la promotion du bien-être : par exemple, une formation-action a été menée sur le quartier de Saint-Julien (Saint-Chamond) pour réaliser un film avec des jeunes autour des conduites à risques. Le dispositif devrait se diffuser à l'ensemble des territoires de la vallée du Gier dès fin 2015 ;
- une prévention santé adaptée au public en difficultés sur les thèmes du cancer, de l'alimentation, des conduites addictives, de l'éducation à la sexualité avec le Planning Familial... La formation « lutte contre les addictions » a mobilisé une vingtaine d'acteur(trice)s ;
- l'amélioration de l'accès aux droits (CMU...) pour faciliter le recours aux services de soins grâce à la formation des acteur(trice)s de l'Éducation Populaire, au recrutement de médiateur(rice)s santé par la Mutualité de la Loire... De plus, l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Cité du design ont créé 3 outils de communication pour informer les citoyen(ne)s sur leurs droits.

D'autres actions sont menées pour accompagner le développement de l'accès aux usages du numérique et de l'innovation dans les quartiers sur les vallées et à Saint-Étienne, avec le soutien des pôles ressource numérique de l'agglomération et de l'Ondaine.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANT(E)S DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la démarche de **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**, 14 projets ont été accompagnés, cofinancés et suivis avec le soutien de la Région Rhône-Alpes :

- 4 projets portés par des bailleurs sociaux pour des petits travaux d'aménagement d'espaces de proximité prenant appui sur la participation des habitant(e)s ;
- 10 projets portés par des bailleurs sociaux ou des associations pour de l'animation autour des jardins partagés, des ateliers participatifs ou un travail de sensibilisation autour de l'écocitoyenneté.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FAVORISER L'EMPLOI

Différentes actions ont été menées dans le but d'améliorer l'accès à l'emploi et le développement économique dans les quartiers les plus fragilisés :

- **7 relais emploi de proximité** ont permis d'aider 1355 demandeur(se)s d'emploi en 2014 à accéder aux mesures et aux dispositifs du service public de l'emploi et de la formation ;
- le développement d'un **système de parrainage et/ou signature de conventions de stage de demandeurs d'emploi**, grâce à la mobilisation des clubs d'entreprises (CREPI, FACE) et d'un groupement d'employeurs (GEIQ Batiscafe), a permis à 80% des 120 bénéficiaires de trouver un emploi ou une formation par la suite (2014) ;
- la mise en place d'une **offre globale d'accompagnement à la création / reprise d'entreprise**, allant de l'idée au suivi des créateur(trice)s pendant 3 ans, a bénéficié à 156 porteurs de projets (2014).

Les Semaines de l'égalité
du 16 au 27 nov. 2015

ÉGALITÉ & CITOYENNETÉ
FAIRE & VIVRE ENSEMBLE

STOP AUX DISCRIMINATIONS
L'EMPLOI
LE SPORT
L'ÉDUCATION
L'ACCÈS AU SERVICE
LA CULTURE

Lancement des semaines de l'égalité
le 16 novembre à 14h autour de l'exposition « Stéphanosles d'hier à aujourd'hui vers demain » Hôtel de ville de Saint-Étienne
Tout le programme sur www.agglo-st-etienne.fr



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POLITIQUE DE LA VILLE (SUITE)

Par ailleurs, Saint-Étienne Métropole a développé des actions en faveur de **l'égalité et de la lutte contre les discriminations** :

- l'organisation des « **semaines de l'égalité** » du 16 au 27 novembre 2015 : 12 communes impliquées, 7 collèges, 3 lycées et un établissement d'enseignement supérieur, 22 événements/manifestations, 36 partenaires associatifs ou organismes professionnels ;
- la mise en place d'une **plateforme ressources handicap/ lutte contre les discriminations** (en lien avec la mission handicap) pour toutes les communes de l'agglomération, permettant d'identifier l'ensemble des structures associatives œuvrant dans ces deux domaines, d'informer sur l'organisation d'évènements, l'actualité juridique, et les outils de sensibilisation à disposition.

L'agglomération a soutenu des projets tels que :

- l'élaboration et la diffusion **du guide « loisirs et animations sans discrimination »** ;
- l'organisation d'un séminaire intitulé « Égalité femmes/hommes dans la politique de la ville : comment agir ? »

Enfin, Saint-Étienne Métropole a candidaté au **programme européen « Investissement Territorial Intégré » (ITI)** de cohésion « Europe 2014- 2020 ». Son dossier de candidature ITI a été retenu dans le cadre du contrat de ville et en lien avec la stratégie du contrat de plan État-région (CPER) et de TEPOS. Il comprend un plan d'actions en 3 axes :

- le développement des usages numériques en direction des quartiers sur le volet éducation, médiation et insertion par l'économique ;
- le développement économique des quartiers et le traitement des friches commerciales ;
- la réduction de la facture énergétique des logements sociaux et d'équipements publics.



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'INSERTION,
DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
GILLES ARTIGUES

« La politique de la ville poursuivra ses engagements en faveur du développement durable :

- sur le volet social avec la consolidation des actions en matière de santé et de bien-être. Elles répondent à un enjeu important pour les populations des quartiers les plus fragiles (prévention lutte contre le cancer, prévention de l'obésité...). De nouvelles actions seront engagées pour favoriser la participation des habitant(e)s au travers des conseils citoyens notamment. Enfin le plan d'actions en faveur de l'accès à l'emploi et à l'insertion sera renforcé (les clauses sociales, le développement du partenariat avec les entreprises en faveur de l'accueil des populations issues des quartiers etc.) ;
- sur le volet environnemental avec des actions liées à la réduction de la facture énergétique dans les logements sociaux et les bâtiments publics, par le soutien à des opérations de réhabilitation thermique et ce avec le concours des fonds européens. Saint Étienne Métropole a été retenu dans le cadre d'un programme Investissement Territorial Intégré (ITI) »

INDICATEURS DE RÉSULTATS



SEMAINE DE L'ÉGALITÉ



ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

557 500€
DE SOUTIEN FINANCIER
DANS LE CADRE
DU CONTRAT DE VILLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROSPECTIVE ET PLANIFICATION

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS

Au début de chaque procédure de révision d'un plan local d'urbanisme, Saint-Étienne Métropole envoie à chaque commune des « orientations communautaires » qui précisent les attentes de l'agglomération concernant la prise en compte des politiques communautaires.

Ce document a fait l'objet d'une refonte complète en 2015. Les orientations relatives à plusieurs enjeux liés au développement durable ont ainsi pu être affinées et précisées, notamment sur les thématiques de la préservation des espaces de respiration des cours d'eau, la prise en compte de la trame verte et bleue, la limitation de la consommation foncière et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

Saint-Étienne Métropole a également mis en place plusieurs actions dans le but de renforcer **la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme** :

- poursuite de **l'accompagnement des communes** dans le cadre du contrat de Territoire Corridors Ecologiques. En 2015, 2 nouvelles communes ont été accompagnées ;
- finalisation d'un **guide méthodologique** pour les élu(e)s et des technicien.ne.s sur la façon d'identifier et de préserver la Trame verte et bleue ;
- réalisation (en cours de finalisation) d'un support de **sensibilisation « Environnement, Paysage, Rivière »** pour aider les communes à prendre en compte ces thématiques dans leur document d'urbanisme.

Dans le cadre du « **Plan Vert et Bleu, Nature-Rivières-Paysage** » de Saint-Étienne Métropole, issu d'une démarche partagée pour répondre à l'ambition de préserver le patrimoine commun du territoire, **2 opérations d'aménagement** financées par l'agglomération ont été livrées en 2015 :

- aménagement d'une **liaison verte** le long des berges de la Gampille (Fraisses) avec reméandrement et élargissement du cours d'eau pour permettre le passage d'une crue centennale ; réaménagement global de la rivière réalisé par le contrat de rivière ; réalisation d'une piste cyclable ; création d'espaces verts et de détente. Son prolongement en voie verte est à l'étude pour relier le quartier de Chazeau à Firminy ;
- développement d'une **aire d'accueil** à l'entrée du bourg de la commune de Chagnon pour permettre aux publics de profiter des itinéraires de randonnées. Cet aménagement s'est fait dans le respect de plusieurs enjeux liés au développement durable : réalisation par des entreprises locales ; pierres du mur d'enceinte récupérées dans une ancienne carrière de la commune ; végétaux provenant d'une pépinière de la région avec choix d'essences locales ; aucun déchet généré par les travaux.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

6

avis émis sur des projets de PLU avec des préconisations et recommandations en matière de développement durable

70^{ha}

de surfaces urbanisables supprimés et rendus à l'espace agricole ou naturel



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN
CHARGE DE LA COHÉSION
SOCIALE ET TERRITORIALE
GILLES THIZY

« L'élaboration, demain, dans le cadre de la Communauté Urbaine, d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) devrait nous permettre de renforcer encore davantage la prise en compte des problématiques de développement durable, grâce à une meilleure articulation de nos politiques publiques (habitat, transports, économie, environnement). Les modalités d'élaboration du PLUi intercommunal seront définies en 2016 avec les communes. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRAME VERTE ET BLEUE - BIODIVERSITÉ

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



Restauration écologique des berges et du lit de la rivière Bozançon (Rive-de-Gier)



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

L'année 2015 marque la fin du **Contrat de Territoire Corridors Biologiques** (2011-2015). Parmi les 26 actions entreprises ou en cours durant ces 5 dernières années, on peut citer les travaux réalisés en 2015 sur le corridor de Tartaras. Le but était de restaurer la connexion Gier-Bozançon (liaison Monts du Lyonnais-Massif du Pilat), y compris :

- **la trame bleue** : création d'une rampe enrochée au droit du seuil et réaménagement du passage à gué pour favoriser la franchissabilité piscicole, création de déflecteurs béton sous l'ouvrage en rive droite favorisant la recharge sédimentaire de la rivière et la circulation piscicole ;
- **la trame verte** : création de « banquettes naturelles » pour le passage sous ouvrage, création d'un entonnement pour « diriger » la faune en direction des monts du Pilat par un passage supérieur et mise en place d'une clôture le long de la voie SNCF...



D'autres travaux ont été engagés à l'automne 2015 sur le **corridor de La Fouillouse** (reliant les Monts du Lyonnais aux Gorges de la Loire). Le **passage supérieur du Pont Breuil** a été aménagé de manière à rétablir la continuité écologique et de réduire le risque d'accidentologie sur l'autoroute A72. Cette route communale restera circulaire, mais disposera d'une bande enherbée, d'arbustes et de mares pour créer un milieu attractif pour la faune, et permettra de guider la faune via le pont (clôtures, écrans acoustiques et panneaux occultants).

Les travaux d'aménagement d'un **ancien viaduc ferroviaire au Pertuiset** en éco-pont consiste à rétablir la connexion entre les monts du lyonnais et les Gorges de la Loire par la suppression d'obstacle (clôtures, murêts) et la création de zones refuges (andains, végétation, points d'eau), et en interdisant l'accès aux véhicules motorisés.

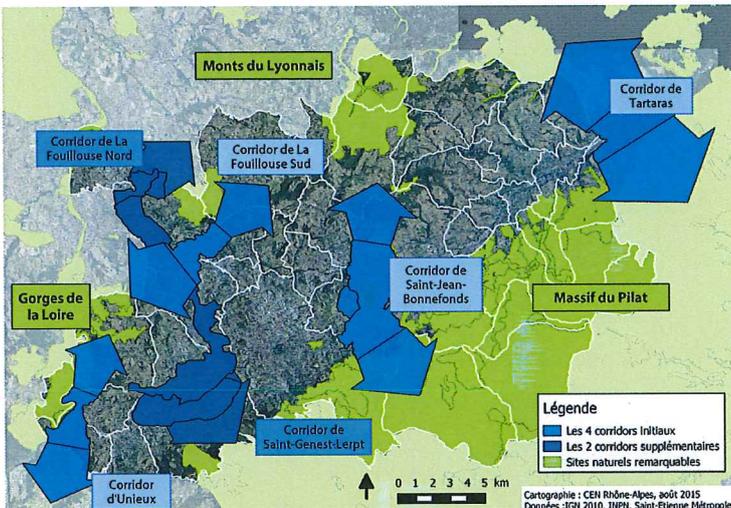
Enfin, comme énoncé dans les pistes d'amélioration de l'année dernière, un travail de recensement des zones à forts enjeux a été mené sur 15 communes afin de **restaurer et de créer un réseau de haies et de mares**.

Le nouveau **Contrat Vert et Bleu** (2016-2020) de Saint-Étienne Métropole comprendra 23 actions portées par 17 porteurs de projets et maîtres d'ouvrage pendant 5 ans, pour un montant global de 7 288 638 €. Composé de quatre volets (étude, travaux, urbanisme et Animation), ce programme permettra d'impulser une dynamique sur le territoire, de mobiliser des financements publics pour les acteur(trice)s du territoire et de générer de la créativité et de la richesse au service de la préservation du patrimoine naturel.



BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

Que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, la prise en compte de la Trame Verte et Bleue permet d'améliorer le cadre de vie des habitants (paysages, ambiance, esthétique, fraîcheur en été...) et par conséquent leur bien-être.



Carte des 6 corridors du Territoire de Saint-Étienne Métropole

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- 3 continuités écologiques rétablies/améliorées
- 7 communes accompagnées dans les PLU
- 1 km de haies plantées
- 19 mares créées ou restaurées

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

882 000€

POUR LE RÉTABLISSEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA RECONSTITUTION DE LA TRAME VERTE

54 000€

DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NATURALISTES

30 000€

DÉDIÉS À L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU BUDGET
CHRISTIAN JULIEN

« A partir de 2016, grâce au Contrat Vert et Bleu, Saint-Étienne Métropole va mobiliser 2,6 millions d'euros de fonds européens (FEADER et FEDER) et 1,7 millions d'euros de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour ses projets et les acteurs du territoire (dont les communes et les agriculteur(trice)s notamment) ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AIR ET BRUIT



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

Grâce à la **politique Air** menée par Saint-Étienne Métropole, l'agglomération compte désormais parmi les 20 collectivités françaises lauréates de l'appel à projets national «**Villes respirables en 5 ans**». Le protocole d'accord a été signé en octobre dernier par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, lors la journée découverte du nouveau stade Geoffroy-Guichard.

D'ici à 2020, Saint-Étienne Métropole va donc bénéficier d'un soutien financier d'un million d'euros de la part des services de l'État et de l'ADEME. Le plan d'actions de l'agglomération se décline en 9 volets et cible les leviers les plus efficaces sur le territoire, notamment les transports et la mobilité, la planification urbaine, le logement et l'agriculture.

De plus, Saint-Étienne Métropole a été retenue à l'appel à projets «**Aide à l'Action des Collectivités Territoriales et locales en faveur de l'Air**», qui avait pour objectif d'encourager des actions territoriales permettant d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Comme annoncé l'an dernier, une évaluation de l'**impact du Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur la qualité de l'air et du bruit** a été menée en 2015, avec la collaboration d'Air Rhône Alpes et cela dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé en 2014.

Afin de mieux informer la population d'éventuels pics de pollution, l'information est désormais relayée sur les panneaux lumineux de la ville de Saint-Étienne.

En ce qui concerne la **politique Bruit**, dont l'objectif est de réduire les nuisances sonores auxquelles sont exposés les habitant(e)s du territoire, il est important de souligner que l'**observatoire du bruit** compte maintenant 3 nouvelles implantations (rue Georges Tessier, rue Michel Rondet et chantier de la nouvelle comédie à Saint-Étienne) et que 3 campagnes de mesures ponctuelles ont été menées sur la ville de Saint-Étienne.

Au sujet de l'**opération de résorption des points noirs bruit (PNB)**, situés le long des voiries communautaires, le partenariat avec l'ADEME a été reconduit et se prolongera jusqu'en 2018. 110 logements ont été traités au total (dont 25 pour l'année 2015), et les fenêtres de 90 logements supplémentaires devraient être remplacées grâce à la prolongation du dispositif.

Enfin, la politique bruit est favorisée par les actions de la direction voirie. Une procédure d'identification des voiries nécessitant un **enrobé phonique** lors de leur réfection a été mise en place, et 2 chantiers ont été traités en enrobés phoniques en 2015.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- 1M€** de financement accordé dans le cadre de l'appel à projet "Villes Respirables", en 5 ans
- 8** diagnostics effectués dans les logements
- 25** logements isolés
- 220** tonnes d'enrobés phoniques appliqués

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

94 000€
DÉDIÉS AUX 25 CHANTIERS
DE RÉSORPTIONS DES POINTS
NOIRS BRUITS (2015)

480 000€
SUR 3 ANS POUR LA DEUXIÈME
PHASE DE TRAITEMENTS DES
POINTS NOIRS BRUIT



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DES VOIRIES
COMMUNAUTAIRES
JEAN-CLAUDE SCHALK

« En 2016, les efforts portés sur la résorption des points noirs bruits seront poursuivis afin d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. L'efficacité des chantiers conduits sur les enrobés phoniques a été démontrée en 2015 avec un bénéfice réel, équivalent à une réduction de 40% du trafic. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉNERGIE CLIMAT

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Suite à sa candidature à l'appel à projets réalisée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Pilat, Saint-Étienne Métropole a été reconnue **Territoire à Energie Positive (TEPOS)** en février par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. L'objectif est de diviser par deux les consommations énergétiques du territoire et de porter la part d'énergies renouvelables à 70% de l'énergie consommée à l'horizon 2050. Suite à cette reconnaissance, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes renforcent leur accompagnement des porteurs de projets énergétiques sur le territoire (bonifications de subventions, notamment).

Le Ministère du développement durable a également désigné Saint-Étienne Métropole et le Parc du Pilat comme lauréats de l'appel à projets **TEP-CV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte)**. La labellisation TEP-CV a été officialisée en septembre 2015.

Cette reconnaissance permet d'accéder à un soutien du Fonds de financement de la transition énergétique, d'un montant de 500 000 € pour des actions développées par Saint-Étienne Métropole et des collectivités du Parc du Pilat. Cette somme pourra dans l'avenir être portée à 2 millions d'euros par le Ministère du développement durable.



Une nouvelle édition du **Forum du Plan Climat 2015** a eu lieu en octobre dernier, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Pilat. Près de 200 participant(e)s sont venu(e)s assister à l'événement. L'organisation d'un concours d'initiatives a notamment permis de mettre en valeur les solutions innovantes mises en œuvre par les acteur.trice.s du territoire. Le forum a aussi permis d'accueillir une vingtaine de **nouveaux signataires de la charte Plan Climat** (dont l'Université de Lyon, le CHU de Saint-Étienne, Métropole Habitat, Loire Habitat...) qui s'engagent, aux côtés de Saint-Étienne Métropole, à réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

4 « visites du Plan Climat » ont été organisées cette année pour sensibiliser élu(e)s et partenaires du Plan Climat et permettre des échanges fructueux entre les différents participant(e)s :

- visite de l'entreprise MICEL, à Saint-Chamond, qui fabrique des composants électriques, en particulier pour les panneaux photovoltaïques ;
- visites d'entreprises et d'un site représentatifs de la filière bois locale : exploitation forestière, scierie, menuiserie, bâtiment à ossature bois ;
- journée de visite du parc éolien du plateau d'Ally, en Haute-Loire ;
- visite des bureaux de l'Atelier d'architecture Rivat, dont la rénovation est labellisée PassivHaus, ou « bâtiment passif », malgré les contraintes liées à leur valeur patrimoniale (Monument Historique).

Par ailleurs, un groupement de **commandes d'équipements hydro-économiques** (mousseurs) a été organisé par Saint-Étienne Métropole pour l'ensemble des communes du Territoire à énergie positive. Ce sont ainsi 4600 mousseurs qui ont été distribués à 28 communes de l'agglomération. Une réduction de consommation d'énergie d'au moins 530 Kwh est attendue par mousseur, sur leur durée de vie estimée à 6 ans.

Des **affiches de sensibilisation aux économies d'énergie et de ressources** ont été mises à disposition des communes et des signataires du Plan Climat afin de sensibiliser aux éco-gestes (baisse de la consommation de papiers, d'électricité...). De plus, une formation en interne a été mise en place pour **sensibiliser les agents à la démarche de bilan carbone**, qui permet de quantifier l'impact environnemental d'une activité en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). 14 agents ont été sensibilisés et formés pour tenir compte de cette démarche dans leurs projets. L'amélioration du bilan carbone est aussi une des préoccupations de la direction de la voirie, qui a généralisé l'utilisation **d'enrobés tièdes** (80% des chantiers à présent).



Signataires du Plan Climat lors du Forum 2015

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉNERGIE CLIMAT (SUITE)

Un ensemble de nouvelles actions ont également débuté pendant l'année 2015 :

- lancement d'une démarche de **Schéma Directeur d'Installations d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques**. 6 nouveaux points de charges pour véhicules électriques ont été installés dans le cadre d'une expérimentation (à la Terrasse et sur le cours Fauriel) ;
- mise en œuvre effective de la plateforme de valorisation des **Certificats d'Economie d'Energie** pour les particuliers, les communes et les entreprises : www.tousacteursduclimat.fr
- lancement d'une réflexion sur l'accueil d'un **projet innovant de stockage d'énergie en milieu urbain** ;
- réalisation de l'étude de l'impact carbone engendré par le centre de distribution urbain SimplyCité ;
- lancement d'une étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur.
- Lancement d'un cadastre solaire à Saint-Étienne.

Pour aller encore plus loin dans la politique de transition énergétique, un nouveau **dispositif de fonds de concours aux communes** a été créé. Les thèmes de la transition énergétique et écologique sont au cœur de ce nouveau dispositif. 3 millions d'euros seront disponibles sur la durée du mandat pour financer les projets s'insérant dans une des catégories suivantes : énergies renouvelables et réseaux, adaptation au changement climatique et biodiversité, gestion de l'eau, bâtiments, aménagement, éclairage public, mobilité, transports, agriculture et alimentation (circuits courts), agriculture urbaine, et pour finir déchets.

Enfin, après avoir réalisé un guide sur les déplacements et les différents modes de transport à Saint-Étienne et son agglomération en 2014, appelé « Mobili guide », Saint-Étienne Métropole est en train de finaliser le guide de la mobilité étudiante.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- 192** participant(e)s au Forum du Plan Climat (+ 62,5% de fréquentation par rapport à la précédente édition)
- 8 245** pages vues (jusqu'à octobre 2015) sur le site internet « tousacteursduclimat.fr » (+35% par rapport à 2014)
- 4** « visites du Plan Climat » organisées

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

TEPOS
100 000€
SUR 3 ANS DE FINANCEMENTS
DE POSTES EN INTERNE

TEPCV
500 000€
ATTRIBUÉS AU TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE
MÉTROPOLE ET DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DU PILAT SUR DES ACTIONS ÉNERGÉTIQUES



PERSPECTIVES 2016

PAR LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SYLVIE FAYOLLE

« Nous allons d'abord mettre en œuvre les actions labellisées par l'Etat dans le cadre de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une aide sera créée pour les projets d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables dans les entreprises et les associations, par exemple pour la mise en place d'une filière locale de production de biodiesel à partir d'huiles alimentaires usagées. Nous souhaitons également lancer une démarche collective avec les communes de l'agglomération visant à mettre en œuvre une thermographie aérienne du territoire. »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS

L'éducation au développement durable se fait principalement au travers du **Plan d'Éducation à l'Éco-citoyenneté et au Développement Durable (PEEDD)**, véritable outil de sensibilisation en direction du public scolaire. Ce sont au total 6 900 enfants qui ont bénéficié sur l'année scolaire 2014-2015, de différents modules thématiques : « *Lutter contre le réchauffement climatique et se déplacer durablement* » : 30 classes, 740 élèves ; « *Trier ses déchets* » : 45 classes, 990 élèves ; « *Préserver la biodiversité dans son milieu de vie* » : 35 classes, 813 élèves ; « *Préserver l'eau, la rivière* » : 90 classes, 2027 élèves ; « *Découvrir l'agriculture* » : 20 classes, 459 élèves ; « *Vivre et respecter la diversité* » : 11 classes, 255 élèves ; « *Vivre et consommer en éco-citoyen* » : 41 classes ; 952 élèves.

En complément de ces différents modules, **2 séjours scolaires pédagogiques** sur les thématiques de « l'eau » et du « paysage-patrimoine » ont permis de sensibiliser 9 classes, soit 200 élèves.



Saint-Étienne Métropole a également organisé en mai 2015 la **3^e édition le Forum Plan Climat Enfants**, sur le thème « Economisons l'énergie - Soyons éco-citoyens » au Château de Fontanès, au cours duquel **86 enfants de l'agglomération, issus de 8 « conseils municipaux enfants »**, ont participé à de nombreuses animations (débat, ateliers, projection, jeux) et partagé leur projet en matière d'environnement. Un concours d'affiches « Economisons l'énergie » a été récompensé en clôture du Forum permettant aux gagnant(e)s de financer un projet éco-citoyen sur leur commune.

Afin de rendre visible et de **pérenniser le partenariat historique entre Saint-Étienne Métropole et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire**, une convention a été signée en janvier dernier, à l'école Tarentaize de Saint-Étienne ; école en expérimentation de la démarche « école écocitoyenne et son quartier ».

Le partenariat ici engagé a pour objectif d'encourager et d'accompagner des projets éducatifs définis dans le cadre du Plan d'Éducation à l'Éco-citoyenneté et au Développement Durable de Saint-Étienne Métropole.

À l'occasion de la **semaine nationale du développement durable** (du 30 mai au 7 juin 2015), Saint-Étienne Métropole a souhaité faire la part belle à la production locale en proposant une **programmation dédiée d'envergure : « Consommer local EST de saison »** proposant de nouveaux formats d'information et de sensibilisation pour mobiliser le grand-public soit près de **90 animations réparties sur 14 communes du territoire** dans le but de sensibiliser le grand public à des modes de consommations et de production plus responsables. Ces actions ont été menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire, l'ARDAB, la STAS, Chrysalide, Frapna Loire, Héliose,...) et ont permis de toucher environ 5 000 visiteurs.



Cet événement s'est également invité dans les écoles auxquelles Saint-Étienne Métropole a proposé un intermède gourmand via une dégustation de fraises produites localement ; **opération consommée sans modération par 62 écoles élémentaires volontaires soit 6520 élèves** ayant reçu le soutien financier de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER).

En préparation et/ou accompagnement de cette dégustation, l'équipe enseignante a réalisé auprès des élèves une animation pédagogique autour des fruits de saison et des circuits d'approvisionnement de proximité en s'appuyant sur des outils transmis par Saint-Étienne Métropole.



Dégustation de fraises locales à l'occasion de l'opération « Consommer local EST de saison » dans les écoles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION (SUITE)



Signature de la convention de partenariat entre Saint-Étienne métropole et la DSDENL

INDICATEURS DE RÉSULTATS

298

classes bénéficiaires du PEEDD, soit 6856 élèves (+ 45 par rapport à 2013-2014)

4

écoles éco-citoyennes

11 500

visiteurs à la Semaine du développement durable

47 360

Écogobelets prêtés dans le cadre du nouveau service de prêt de gobelets réutilisables de Saint-Étienne Métropole

2367^{km}

parcours en modes alternatifs à la voiture individuelle par 145 agents de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la 5^e édition du challenge mobilité organisé par la Région Rhône-Alpes,

46 500
kwh

économisés et 6 200 Kg de CO₂ évités par 160 habitant(e)s du territoire participant au défi « Familles à énergie positive » soit une moyenne de 12% d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre.

100

personnes ont participé aux « ateliers éco-citoyens » (enfants, adultes) animés par la Frapna Loire et proposés par Saint-Étienne Métropole à toutes les communes du territoire.

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

200 000€

BUDGET PEEDD
(DONT 50% DE RECETTES)

20 500€

BUDGET SEMAINE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PERSPECTIVES 2016

PAR LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
SYLVIE FAYOLLE

« Notre objectif est de poursuivre nos efforts en matière d'offre de sensibilisation (programmes, événements, formations, services, ressources) en direction de tous les publics :

- scolaire avec la relance d'un nouveau PEEDD pour trois ans et la labellisation d'écoles écocitoyennes,
- grand-public par le développement et la création de nouveaux événementiels dédiés,
- élu(e)s/technicien(ne)s pour une meilleure intégration des enjeux durables dans l'exercice de leur fonction,
- organisateur.trice.s d'évènements (communes, associations,...) pour des manifestations plus écoresponsables ...

Pour ce faire, la définition d'une stratégie en matière de sensibilisation au développement durable a été lancée en septembre dernier (comité de pilotage, groupes de travail thématiques partenariaux) afin de déterminer des priorités et nouvelles actions en matière de sensibilisation d'ici à 2020... »

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL, PATRIMOINE GESTION DU PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



LUTTE CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE,
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

En ce qui concerne les économies d'énergie, Saint-Étienne Métropole a reconduit sa convention avec le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) en 2015. Il s'agit d'une **convention d'assistance à la gestion énergétique** des bâtiments qui permet de réaliser l'ensemble des diagnostics et des préconisations techniques pour le patrimoine de Saint-Étienne Métropole.

Plusieurs actions entreprises cette année vont dans le sens d'une meilleure gestion des consommations d'énergie :

- installation d'une **gestion technique centralisée (GTC)** au Zénith, au Bâtiment des Hautes Technologies (BHT) ainsi qu'au stade Geoffroy-Guichard pour optimiser les dépenses énergétiques ;
- mise en place d'un marché de **prestation forfaitaire avec intéressement aux économies d'énergies** dans le BHT (2015) et au stade Geoffroy-Guichard (à partir du 1^{er} janvier 2016) ;
- lancement d'une consultation fin 2015 : marché de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire du stade Geoffroy-Guichard.

De manière à poursuivre ses efforts dans la **promotion des transports en commun**, Saint-Étienne Métropole met désormais à disposition des agents, 35 cartes STAS (soit 20 de plus que l'année dernière), 5 cartes Oûra TER (Firminy/Lyon et Firminy Saint-Étienne), et 2 cartes d'autopartage (Citélib). **L'offre de véhicules en autopartage** s'est d'ailleurs améliorée grâce à l'installation de 2 nouvelles stations (Châteaureux et Cité du design). L'objectif serait d'utiliser le véhicule en autopartage au moins 1 fois par jour. Par ailleurs, certains véhicules de pool ont été mutualisés de façon à réduire la flotte, et par conséquent les déplacements réalisés en automobile.

Afin de réduire la consommation d'électricité sur le site de Grüner, des programmeurs sont en train d'être installés sur les petits appareils électroménagers dans les espaces de convivialité.



Nouvelle Zoé, voiture électrique "écologique et branchée"



PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET
DES RESSOURCES

Saint-Étienne Métropole intègre la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources dans ses actions grâce à la mise en place d'une **gestion différenciée des espaces verts** au Château de Fontanès et très prochainement sur le site de Metrotech et au Rocher percé de Tartaras. Le contrat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) au sujet de la mise en place d'un refuge dans le parc de Fontanès est toujours en cours d'élaboration.



COHÉSION
SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

La gestion des espaces verts de Saint-Étienne Métropole permet également de contribuer à l'objectif de cohésion sociale. En effet, l'entretien des espaces verts fait l'objet d'un **marché réservé** pour les sociétés et associations qui emploient des travailleur(se)s en situation de handicap (à l'image de l'entreprise Messidor).



BIEN-ÊTRE
DES AGENTS
ET DE LA
POPULATION

Un conseiller de prévention et un assistant de prévention agissent pour le bien-être des agents. Cela passe par le biais d'achats d'**outils ergonomiques** (bureaux, fauteuils...), ou encore plus récemment avec la mise en place de **luminaires plus adaptés et plus économes** dans les bureaux ayant une luminosité trop faible.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL, PATRIMOINE GESTION DU PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (SUITE)



INDICATEURS DE RÉSULTATS

5

voitures électriques (3 Zoé et 2 Kangoo)
+ 1 Zoé (achat prévu en 2016)

-16%

Consommation d'électricité : **4 430 000 kwh**
(par rapport à 2013)

-12%

Consommation en eau : **52 000 m³**
(par rapport à 2013)

-20%

Consommation de papier : **10 600 kg**
(par rapport à 2013)



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU DESIGN, DU PATRIMOINE,
DE LA CULTURE ET DU TOURISME
ROBERT KARULAK

« Grâce au Contrat de performance énergétique, le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne Métropole a fait une économie sur sa facture d'énergie, a baissé de manière importante sa consommation d'électricité et surtout de gaz. Cette réduction sensible des consommations d'énergie a été réalisée tout en tenant compte des contraintes inhérentes à la bonne conservation des œuvres exposées ou en réserve. L'objectif pour 2016 est de conforter cette démarche exemplaire. »

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES CHIFFRES 2014

640 000€

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ
(750 000€ EN 2013)

170 000€

CONSOMMATION EN EAU
(185 000€ EN 2013)

120 000€

CONSOMMATION DE GAZ
(127 000€ EN 2013)



PERSPECTIVES 2016

PAR LE 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DES RESSOURCES HUMAINES, DES
MARCHÉS PUBLICS ET DES SYNTHÈSES
FINANCIÈRES
HERVÉ REYNAUD

« En 2016, nous poursuivons l'achat de véhicules propre de type Zoé qui font l'objet d'un bon retour de la part des utilisateur(trice)s dans le cadre des déplacements professionnels.

La réduction des consommations énergétiques est toujours un élément important dans la gestion des bâtiments de Saint-Étienne Métropole.

Nous travaillons aussi avec le responsable technique de la Cité du design et du stade afin de réduire les coûts énergétiques.

Nous poursuivons le travail fait au Musée d'Art Moderne et Contemporain depuis 4 ans déjà tout en gardant un confort acceptable pour le public et des conditions favorables à la conservation des œuvres.

Un travail sur les consommations d'eau du Nautiform est à mettre en place, dans les douches par exemple. »

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL, PATRIMOINE AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN ACTIONS



Dépollution sur le site Tissafil (La Grand-Croix)



LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Saint-Étienne Métropole agit en faveur d'un aménagement plus durable, notamment sur le grand projet **Novaciéries** à Saint-Chamond, qui a pour ambition de devenir «un éco-site industriel». Pour y parvenir, deux nouvelles études ont été menées cette année :

- **étude photovoltaïque** sur des bâtiments industriels (halles 7 et 5 à Novaciéries - via Cap Métropole) ;
- études de maîtrise d'œuvre pour la **réhabilitation d'un bâtiment tertiaire** (objectif BEPOS - bâtiment 60 à Novaciéries - via Cap Métropole).

De la même manière, l'aménagement de **l'entrée Est de Rive-de-Gier** prend en compte le changement climatique et les économies d'énergie, comme le prouve la conduite d'une étude **sur les énergies renouvelables** et la prise en compte d'une **Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU) pour les études de faisabilité et de programmation. De même, le projet de la zone d'activité à Genilac a lui aussi fait l'objet d'une AEU.



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La démarche de requalification urbaine des friches industrielles menée par Saint-Étienne Métropole suppose d'importants efforts en matière de dépollution des sols. Plusieurs travaux ont été réalisés par l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes :

- **site Tissafil** (La Grand-Croix) : réduction des risques de pollution de la nappe phréatique et du Gier, 4 500 m³ de terres excavées et criblées dans l'objectif d'une remise en état d'environ 3 000 m². Actuellement parking de covoiturage, ce site pourrait devenir un pôle **multimodal de transport** grâce à l'aménagement d'une halte ferroviaire, d'une voie réservée aux cars et d'un parking ;
- **site Mavilor Proplan** (Lorette) : dépollution in situ de 10 000 m³ par traitement bactériologique ;
- **site Parc de l'Étoile** (Firminy) : réduction des risques pour les eaux souterraines du fait de la proximité de l'Ondaine, via le traitement de 5 points chauds de pollution représentant environ 7400 m³ de terres (sur un site d'environ 14 600 m²).

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL, PATRIMOINE AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL (SUITE)



Des **clauses d'insertion sociale** ont été inscrites dans le lot du marché de travaux dédié aux espaces verts dans le projet de zone d'activité « La Briquetterie » à Lorette. 75 h d'insertions sont prévues par l'entreprise désignée.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

+
5 478

tonnes de terres traitées in situ à Novaciéries (restructuration des abords des bâtiments 05 et 12) soit environ 5 000 m².

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

509 301 €^{ttc}

TISSAFIL (TRAVAUX EN COURS)

200 000 €^{ttc}

PARC DE L'ÉTOILE



PERSPECTIVES 2016

PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE
GILLES THIZY

« Nous allons poursuivre la réflexion sur les énergies renouvelables sur le site de l'entrée Est à Rive-de-Gier, notamment en lançant une étude cloacothermie.

Les opérations de réhabilitation de bâtiments tertiaires sur Novaciéries seront également poursuivies via la mise en chantier de la réhabilitation du bâtiment 60 (label BEPOS visé) et le lancement d'une étude pour la réhabilitation bâtiment 59.

D'autre part, des actions vont être engagées afin de mettre en œuvre le plan vert et bleu par des aménagements opérationnels communautaires.

Enfin la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans les nouvelles zones d'activités en secteur rural sera poursuivie via des études pré-opérationnelles répondant aux critères des AEU (approche Environnementale de l'Urbanisme) et des cahiers des prescriptions architecturales, environnementales, urbaines et paysagères. »